

# Les normes sanitaires pour la transformation, le conditionnement et la vente de produits animaux

## Oeufs, viande, fromages

### Objectifs de la formation

Connaître la réglementation sanitaire en vigueur en transformation agroalimentaire

### Déroulé

La formation se déroulera en salle et sera composée de phases d'apport et d'échanges, au sujet de :

La présentation de la réglementation en vigueur : étude du paquet hygiène et de son incidence sur la conception des locaux, étude des obligations réglementaires en fonction des modes de commercialisation

Rappel de microbiologie alimentaire : les principaux microorganismes, leurs origines, les paramètres de développement

Les bonnes pratiques d'hygiène : protocole de nettoyage et de désinfection, la gestion des températures, la lutte contre les nuisibles, la potabilité de l'eau

Règles d'hygiène lors de la commercialisation des produits : personnel, matériel, locaux, denrées

Application de la méthode HACCP (Analyse des dangers/points critiques pour leur maîtrise) en points de vente collectifs :

Traçabilité et gestion des produits non conformes

DLC/DLUO : définition, détermination de la durée de vie d'un produit, information du consommateur

Étiquetage des denrées alimentaires : mentions obligatoires

### Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 23/11/2012

#### Tarifs

Adhérent 0€

Formation prise en charge pour les stagiaires éligibles VIVEA

#### Plus de renseignements

CIVAM Bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta - CS 50023

34875 LATTES Cedex

tél : 04 67 06 23 90

mail : estelle.belbes@bio34.com

possibilité de se restaurer aux Saveurs de l'Escale (restaurant bio à St André de Sangonis) réservation auprès du CIVAM Bio 34

### Dates, lieux et intervenants

**27 nov 2012**

09:00 - 17:30 (7hrs)

Lycée agricole  
34150 GIGNAC

Carole ROUGE : formatrice normes sanitaires CFPPA de Florac

### Partenaire(s)



### Financier(s)



### Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

### Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_

-

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))